

Délibération n°

D_2023_03_20_01

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 7
- Absents : 6
- Pouvoirs : 1
- Suffrages exprimés : 8
 - * pour : 8
 - * contre :
 - * abstentions :

Date de la convocation :

8 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALES (C.C.A.S.)

Séance du 20 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt mars à 20 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SALES s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mr TRANCHANT Johann, Président du C.C.A.S. de SALES.

Membres présents : Mr TRANCHANT Johann, Président du CCAS, Mr ALLARD Hugues, Vice-Président du C.C.A.S. et Mmes Mrs BERTHOD ONFROY Rémy, BISTON Sylvain, FALGUERE Nathalie, MANGIN Michèle, MEDIAVILLA Mario, membres du C.C.A.S.

Absente excusée ayant donné procuration : Mme MEDIAVILLA Christine – procuration à Mr MEDIAVILLA Mario.

Absentes excusées : Mme BROISSAND Fabienne et Mme ROLLIER Valérie

Absents : Mmes BLONDE Séverine, FRANI Christine et Mr GEY Gérard

Secrétaire de séance : Mme Michèle MANGIN

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Président, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022, Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait à Sales, les jours, mois et an susdits.

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa télétransmission le :

Et de la publication le :



Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 21/03/2023

Le Président du C.C.A.S.,

Johann TRANCHANT



Le secrétaire de séance :

Michèle MANGIN